



COLOMIERS NATATION SYNCHRONISÉE FRAIS DE COMPÉTITIONS

Conditions de prise en charge financière par le club lors des compétitions

1) Pour les entraîneurs et les juges :

- Les frais d'hôtel et de repas du soir (à hauteur de 15 €) sont pris en charge par le club sur présentation des justificatifs. Les repas du midi sont pris en charge dans le pique-nique des nageuses.
- Le transport doit être effectué par un parent, sauf cas particulier (à valider par le bureau directeur).

2) Pour les nageuses, les parents référents et les conducteurs :

- Les frais d'hôtel sont pris en charge à hauteur de 50% par le club si la compétition

est :

soit un championnat de France N2 , ou N1-Élite

soit à une distance d'au moins 300Kms (soit 600 Kms A/R) de la piscine de Colomiers (selon la référence Mappy du plus court chemin).

Et que l'horaire de la compétition oblige le couchage la veille, sur proposition de l'entraîneur et avec l'accord du bureau directeur.

- Les frais de transport sont à la charge des familles.

-Les frais de repas (petit-déjeuner, midi et soir) sont à la charge des parents. Le repas du soir (à hauteur de 15€) est pris en charge par le club sur présentation du justificatif pour les parents référents et les conducteurs.

Modalités de remboursement des frais